



08 OCT. 2014

Québec, le 6 octobre 2014

Monsieur Gilbert G. Paillé
Président
Conseil Cris-Québec sur la foresterie
Édifice Delta, 11^e étage, local 1180
2875, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 2M2

Monsieur le Président,

Je donne suite à la lettre du 31 juillet 2014 de votre prédécesseur donnant l'avis du Conseil Cris-Québec sur la foresterie au sujet des plans d'aménagement forestier opérationnels de 2014-2015.

Je tiens d'abord à remercier le Conseil de ses observations sur la procédure intérimaire de rédaction et d'approbation des plans forestiers. Tout comme le Conseil, je crois qu'il est souhaitable que l'entente globale portant sur l'harmonisation du régime forestier adapté soit conclue dès que possible.

Je prends aussi acte que le Conseil constate des améliorations entre les exercices de 2013-2014 et 2014-2015. En ce qui concerne les enjeux toujours actifs, tels que le caribou forestier, l'aménagement des peuplements mixtes et les bandes riveraines, soyez assuré que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs poursuivra son travail de réflexion et de négociation avec le Gouvernement de la nation crie afin de mieux en tenir compte dans ses planifications forestières.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Laurent Lessard

c. c. MM. Christopher Beck, coordonnateur des GTC, Gouvernement de la nation crie
Simon St-Georges, coordonnateur des GTC, ministère de l'Énergie et des
Ressources naturelles